

SÉANCE ORDINAIRE du conseil de la municipalité des Éboulements, tenue le lundi 3 juin 2024 à 20 h à la salle de l'âge d'or de la municipalité des Éboulements au 2335, route du Fleuve, sous la présidence de Sylvie Bolduc, mairesse suppléante, et à laquelle il y avait quorum.

Étaient présents : Diane Tremblay
Mario Desmeules
Évelyne Tremblay
Mathieu Bouchard

Était absent : Michel Crevier

Assiste également à la réunion, Linda Gauthier, directrice générale et greffière-trésorière.

ORDRE DU JOUR

1. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 MAI 2024
3. ADOPTION DES COMPTES
4. DÉROGATION MINEURE DM161-2024 SISE AU 44 RANG SAINTE-MARIE
5. DEMANDE DE PIIA POUR LA CONSTRUCTION D'UN CHALET — RANG SAINT-FRANÇOIS, LOT 6 425 645
6. ADOPTION DE LA CONVENTION DE TRAVAIL 2024-2027 DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX
7. MANDAT TREMBLAY ET FORTIN ARPENTEURS-GÉOMÈTRES
8. RÉSOLUTION AUTORISANT LE VERSEMENT DE L'AIDE FINANCIÈRE REÇUE POUR LA RÉNOVATION ET L'AGRANDISSEMENT DU CAMP LE MANOIR DU SERVICE DE DÉVELOPPEMENT LOCAL ET ENTREPRENEURIAL (SDLE) DE LA MRC DE CHARLEVOIX
9. RÉSOLUTION D'APPEL D'OFFRES SUR INVITATION — MUR DE SOUTÈNEMENT DE L'ÉDIFICE JEAN XXIII
10. MISES EN COLLECTION
11. RÉSOLUTION POUR LE CHOIX DU SITE — PROJET SIGNATURE DE LA MRC DE CHARLEVOIX
12. RÉSOLUTION D'EMBAUCHE DU PERSONNEL ÉTUDIANT POUR LA SAISON ESTIVALE
13. RÉSOLUTION POUR LA MISE AUX NORMES DES ÉQUIPEMENTS DE SÉCURITÉ POUR LES ÉVACUATIONS — BÂTIMENT PRINCIPAL DU CAMP LE MANOIR (LE MANOIR)
14. OFFRE DE PARTENARIAT LE CHARLEVOISIEN
15. DÉPÔT DE CORRESPONDANCE
16. CONSTITUTION D'UN COMITÉ DE SÉLECTION
17. DEMANDE DE DON
18. FONDATION DE L'HÔPITAL DE BAIE-SAINT-PAUL
19. REPRÉSENTATIONS
20. QUESTIONS DE L'ASSEMBLÉE
21. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

PROCÈS-VERBAL

100-06-24 Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Évelyne Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

101-06-24 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 mai 2024

Il est proposé par Diane Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 mai 2024 soit adopté comme rédigé.

102-06-24 Adoption des comptes

Il est proposé par Mathieu Bouchard et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la liste des comptes soit adoptée telle que présentée ci-dessous.

GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATION

AUBÉ, ANCTIL, PICHETTE & ASSOCIÉS	12 359,81 \$
BELL CANADA	2,02 \$
BELL MOBILITÉ	96,64 \$
BOULANGERIE LAURENTIDE	137,00 \$
COGÉCO	63,18 \$
DÉPANNEUR ROBIN TREMBLAY	78,15 \$
DESJARDINS — FRAIS FIXES OPÉRATION	300,00 \$
DIRECTION DE LA GESTION DU FONDS DU MERN	66,00 \$
DISTRIBUTION D. SIMARD	356,25 \$
ÉLECTRICITÉ GAUTHIER	9 772,88 \$
ÉLECTRICITÉ RÉJEAN SAVARD INC.	402,16 \$
ÉQUIPEMENTS G.M.M.	997,55 \$
FONDS DES BIENS ET DES SERVICES	44,23 \$
FQM ASSURANCES	2 588,75 \$
GBL MERCH FEES	44,49 \$
HYDRO-QUÉBEC	1 835,56 \$
LES ENTREPRISES CARL TREMBLAY INC.	27 757,84 \$
LES ENTREPRISES JACQUES DUFOUR & FILS INC.	197,98 \$
LES JARDINS BORÉALS	172,87 \$
LICO, IMPRIMEUR	17,25 \$
MJS INC.	1 845,11 \$
QUINCAILLERIE ALPHIDE TREMBLAY	1 146,09 \$
S. DUCHESNE	244,29 \$
TREMBLAY, BOIS, MIGNAULT, LEMAY	436,91 \$
VISA (DROPBOX)	320,79 \$
VISA (MAXI)	47,12 \$
VISA (PRIME)	22,98 \$
VISA (SLACK)	(566,25) \$
	<hr/>
	60 787,65 \$

ÉLECTIONS

FORMULES MUNICIPALES	845,99 \$
VISA (POSTE CANADA — TIMBRES)	1 057,77 \$
	<hr/>
	1 903,76 \$

SÉCURITÉ PUBLIQUE

ARÉO-FEU	1 368,03 \$
BRIGADE DES POMPIERS	9 124,00 \$
COMMUNICATION CHARLEVOIX INC.	893,32 \$
ÉNERGIE SONIC INC.	847,49 \$
FORD L'ANGE-GARDIEN	241,39 \$
HYDRO-QUÉBEC	1 563,35 \$
MÉDIMAGE	58,53 \$
MINISTRE DES FINANCES	129 557,00 \$
MRC DE CHARLEVOIX	2 400,00 \$
VISA (AMAZON — PAPETERIE)	32,51 \$
VISA (GARMIN)	17,19 \$
VISA (PUROLATOR)	74,39 \$
WEX	288,32 \$
	<hr/>
	146 465,52 \$

VOIRIE-TRANSPORT-DÉNEIGEMENT

BELL MOBILITÉ	96,64 \$
BENOIT TREMBLAY, ENTREPRENEUR GÉNÉRAL — DÉNEIGEMENT	4 723,17 \$
BOUTIQUE ORIGÈNE	322,86 \$
COMMUNICATIONS CHARLEVOIX	13,80 \$
DÉPANNEUR ROBIN TREMBLAY	21,21 \$
DISTRIBUTION D. SIMARD	195,40 \$
F. MARTEL & FILS	2 362,17 \$
GARAGE MARTIN GAUDREULT	402,41 \$
GARAGE MARTIN GAUDREULT — DÉNEIGEMENT	19 578,74 \$
GARAGE MÉCANIQUE DESCHÊNES	2 928,18 \$
HYDRO-QUÉBEC	3 565,74 \$
LES ENTREPRISES ÉBOULÉE INC.	780,00 \$
MARC TRUDEL	919,80 \$
MT EXCAVATION ET BROYAGE FORESTIER	1 322,21 \$
NAPA	468,78 \$
OK PNEUS LA MALBAIE	434,03 \$
PRODUITS BCM LTÉE	1 782,21 \$
QUINCAILLERIE ALPHIDE TREMBLAY	3 045,33 \$
S. DUCHESNE	222,75 \$
WEX	3 937,59 \$
	47 123,02 \$

ÉCLAIRAGE DES RUES ET CIRCULATION

HYDRO-QUÉBEC	1 405,24 \$
	1 405,24 \$

APPROVISIONNEMENT ET TRAITEMENT DE L'EAU POTABLE

BELL MOBILITÉ	70,84 \$
ÉLECTRICITÉ GAUTHIER	2 996,45 \$
SANI-PLUS INC.	694,26 \$
VISA (PUROLATOR)	29,20 \$
	3 790,75 \$

AQUEDUC

HYDRO-QUÉBEC	1 094,00 \$
	1 094,00 \$

TRAITEMENT DES EAUX USÉES

BELL MOBILITÉ	24,38 \$
BUREAU VÉRITAS	481,17 \$
COGÉCO	63,18 \$
DÉPANNEUR ROBIN TREMBLAY	23,52 \$
ÉLECTRICITÉ GAUTHIER	211,55 \$
HYDRO-QUÉBEC	2 373,43 \$
VISA (PUROLATOR)	5,46 \$
	3 182,69 \$

RÉSEAUX D'ÉGOUTS

HYDRO-QUÉBEC	318,36 \$
	318,36 \$

URBANISME

ASSOCIATION QUÉBÉCOISE D'URBANISME	2 448,83 \$
GAGNON, SÉNÉCHAL, COULOMBE, HUISSIERS	287,79 \$
	2 736,62 \$

LOISIRS ET CULTURE

DÉPANNEUR ROBIN TREMBLAY	220,39 \$
HYDRO-QUÉBEC	368,63 \$
SÉCUOR INC.	330,82 \$
VISA (POSTE CANADA — PUBLIPOSTAGE)	193,81 \$
VISA (POSTE CANADA — PUBLIPOSTAGE)	190,24 \$
	<hr/>
	1 303,89 \$

ÉQUIPEMENTS DE BUREAU

MJS INC.	4 536,90 \$
	<hr/>
	4 536,90 \$

HÔTEL DE VILLE

DRUMCO ÉNERGIE	6 473,09 \$
HARP, CONSULTANT	9 772,88 \$
LES ENTREPRISES CARL TREMBLAY	5 142,66 \$
TREMBLAY & FORTIN, ARPENTEURS GÉOMÈTRES	3 449,25 \$
	<hr/>
	24 837,88 \$

DÉGRILLEUR SAINT-JOSEPH-DE-LA-RIVE

TETRA-TECH QI INC.	2 071,00 \$
	<hr/>
	2 071,00 \$

ÉQUIPEMENT DE VOIRIE

TRAFIC INNOVATION	6 421,35 \$
	<hr/>
	6 421,35 \$

LOISIRS

PLASTIQUE CA	54 588,98 \$
	<hr/>
	54 588,98 \$

DONS

MUSÉE MARITIME — GRAND BAL 2024	500,00 \$
CENTRE D'ARCHIVES RÉGIONAL DE CHARLEVOIX — CAMPAGNE DE FINANCEMENT	20,00 \$
ACTIVITÉ LOISIR ENFANT	76,00 \$
DON À LA NAISSANCE	250,00 \$
	<hr/>
	846,00 \$

TOTAL

363 413,61 \$**103-06-24 Demande de dérogation mineure n°DM161-2024 sise au 44 rang Sainte-Marie**

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure n°DM161-2024 aux fins d'autoriser la construction d'un garage qui empiète de 1,89 mètre dans la cour avant, alors que l'article 5.2.1 du règlement de zonage 117-11 de la Municipalité des Éboulements l'interdit ;

CONSIDÉRANT que le demandeur justifie sa demande par l'impossibilité de reculer davantage le garage pour le placer en conformité avec le règlement, notamment en cour latérale, en raison de la topographie du terrain qui présente une section trop abrupte à cet endroit ;

CONSIDÉRANT que l'implantation du garage en cour latérale obstruerait la fenêtre de la cuisine ;

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif en urbanisme (CCU) recommande d'accepter la demande pour les motifs suivants :

- Les critères analysés répondent à l'acceptation de la dérogation ;
- La dérogation est jugée comme étant mineure puisque l'avancée en cour avant est limitée à 1,89 mètre carré ;
- Elle n'a pas pour effet d'aggraver les risques en matière de sécurité publique ou de santé publique. Elle n'affecte pas la qualité de l'environnement ou le bien-être en général ;
- Elle ne porte atteinte à la jouissance des propriétaires voisins ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mario Desmeules et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

- **D'**accepter la demande de dérogation mineure n°DM161-2024 sise au 44, rang Sainte-Marie.

104-06-24 Demande de PIIA pour la construction d'un chalet – rang Saint-François, lot 6 425 645

CONSIDÉRANT qu'une demande de permis a été soumise à la Municipalité des Éboulements pour la construction d'un chalet dont la superficie totale est de 26,76 mètres carrés sur pieux à environ 3 pieds du sol et d'une hauteur de 7,85 mètres au point le plus haut de la toiture ;

CONSIDÉRANT que celle-ci est située dans la zone F-02 et qu'elle est assujettie au règlement relatif au plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) no 156-11 de la municipalité ;

CONSIDÉRANT que les membres du CCU, suite à de l'étude de la demande, considèrent que l'ensemble des objectifs et critères du PIIA pour la zone F-02 est respecté ;

CONSIDÉRANT que le conseil a pris connaissance de la recommandation du CCU ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Diane Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

- **D'**accepter la demande de PIIA pour la construction d'un chalet sur le lot 6 425 645 dans le rang Saint-François puisque l'ensemble des objectifs et critères requis est satisfait.

105-06-24 Adoption de la convention de travail 2024-2027 des employés municipaux

Il est proposé par Évelyne Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la convention de travail 2024-2027 des employés municipaux soit adoptée.

106-06-24 Mandat Tremblay & Fortin Arpenteurs-Géomètres

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder à l'arpentage du lot 5 440 685 dans le but de régulariser la délimitation du périmètre

urbain auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) ;

CONSIDÉRANT QUE la firme Tremblay & Fortin Arpenteurs-Géomètres avait procédé à l'arpentage dudit lot en 2014 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mario Desmeules et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

- **DE** confier le mandat d'arpentage du lot 5 440 685 à la firme Tremblay & Fortin Arpenteurs-Géomètres.

107-06-24 Résolution autorisant le versement de l'aide financière reçue pour la rénovation et l'agrandissement du Camp le Manoir du Service de développement local et entrepreneurial (SDLE) de la MRC de Charlevoix

CONSIDÉRANT l'entente intervenue entre le Service de développement local et entrepreneurial (SDLE) de la MRC de Charlevoix et la Municipalité des Éboulements dans le cadre du projet de rénovation et d'agrandissement du Pavillon du Camp le Manoir et la création du Centre communautaire de loisirs des Éboulements ;

CONSIDÉRANT que l'entente prévoyait un financement du SDLE pour ledit projet pour une somme totale de 150 000 \$;

CONSIDÉRANT que le SDLE a émis un chèque d'une somme de 150 000 \$ à la Municipalité des Éboulements dans le cadre de cette entente ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mathieu Bouchard et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

- **QUE** la Municipalité des Éboulements reverse au Camp le Manoir le montant équivalent à celui reçu du Service de développement local et entrepreneurial (SDLE) de la MRC de Charlevoix, soit une somme totale de **150 000 \$**.

108-06-24 Résolution d'appel d'offres sur invitation — mur de soutènement de l'Édifice Jean XXIII

CONSIDÉRANT QUE des travaux d'empierrement sont nécessaires pour assurer la stabilité du talus sur le site de l'édifice Jean XXIII, suite au basculement du mur de soutènement survenu en avril 2024 ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder à un appel d'offres sur invitation conformément aux articles 935 et suivants du *Code municipal* (L.R.Q., c. C -27.1) ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Évelyne Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

- **D'**autoriser madame Linda Gauthier, directrice générale et greffière-trésorière, à procéder à des demandes de soumissions par invitation, pour la réalisation des travaux d'empierrement visant la stabilisation du talus sur le site de l'édifice Jean XXIII.

109-06-24 Mises en collection

CONSIDÉRANT que la Municipalité des Éboulements doit percevoir toutes taxes municipales sur son territoire ;

CONSIDÉRANT la liste des immeubles sur lesquels des taxes municipales demeurent impayées en tout ou en partie pour les années 2022 et 2023 (ci-après nommée la « Liste »), soumise au conseil ce jour ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Diane Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

- **QUE** la Liste soit transmise à Gagné Letarte SENCRL, avocats, pour mise en collection à moins qu'une entente de paiement ne soit prise ou que le compte soit payé avant la transmission du dossier.

110-06-24 Résolution pour le choix du site - Projet signature de la MRC de Charlevoix

CONSIDÉRANT QUE le projet Signature de la MRC de Charlevoix offre l'opportunité aux municipalités d'optimiser les lieux publics existants et de bonifier l'aménagement tout comme l'accès aux milieux de vie au bénéfice de la population locale avant tout ;

CONSIDÉRANT QUE la démarche de consultation opérée en janvier 2024 par l'organisme Rues Principales, sous la gouverne de la MRC Charlevoix, avait pour objectif d'identifier des lieux d'intérêt pour les citoyens des Éboulements et dégager des pistes d'actions lors d'un atelier de co-création qui s'est tenu le 30 janvier 2024 ;

CONSIDÉRANT QUE le rapport produit par Rues Principales et présenté par la MRC au conseil municipal le 14 mai dernier recommande à la municipalité de retenir le secteur de l'hôtel de ville pour accueillir le projet Signature en raison de son effervescence, de son offre d'activités diversifiées et de sa centralité ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Évelyne Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

- **DE** retenir le secteur de l'hôtel de ville comme emplacement pour accueillir le projet Signature de la MRC de Charlevoix et consolider les initiatives visant à dynamiser le cœur villageois.

111-06-24 Résolution d'embauche du personnel étudiant pour la saison estivale

CONSIDÉRANT QUE la municipalité embauche deux (2) étudiants pour la saison estivale 2024 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mario Desmeules et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

- **D'**embaucher Moris Bouchard et Jérôme Dubé aux postes de journaliers dès la fin de la période scolaire au taux horaire prévu à l'emploi.

112-06-24 Résolution pour la mise aux normes des équipements de sécurité pour les évacuations — Bâtiment principal du Camp le Manoir

Il est proposé par Mathieu Bouchard et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

- **DE** mandater la firme Safety First spécialisée en prévention des incendies pour la réalisation des travaux de mise aux normes

des équipements de sécurité pour les évacuations du bâtiment principal du Camp le Manoir ;

- **DE** défrayer la somme totale de **13 587,20\$** excluant les taxes, pour l'exécution des travaux susmentionnés, tel que proposé aux soumissions n°1002528 et 1 002527.

113-06-24 Offre de partenariat Le Charlevoisien

CONSIDÉRANT l'offre numérique proposée par le média Le Charlevoisien, présentée aux municipalités et aux MRC ;

CONSIDÉRANT que l'offre propose la diffusion de nombreux contenus essentiels au fonctionnement des municipalités ;

CONSIDÉRANT l'importance de soutenir le réseau d'information régional pour préserver la qualité de l'information locale ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mathieu Bouchard et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

- **DE** conclure l'offre de partenariat proposée par Le Charlevoisien pour une somme de **3 500 \$** par an, excluant les taxes.

Dépôt de correspondance

Dépôt de la lettre annonçant le départ à la retraite de madame Linda Gauthier, directrice générale et greffière-trésorière, effective le 30 novembre 2024.

114-06-24 Constitution d'un comité de sélection

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal souhaite établir un processus de recrutement rigoureux et impartial pour la sélection d'une ressource à la direction générale de la municipalité ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de constituer un comité de sélection pour mener le processus de recrutement ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mario Desmeules et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

- **QUE** soit constitué le comité de sélection pour le recrutement d'une ressource à la direction générale de la municipalité ;
- **QUE** les membres titulaires de ce comité soient Michel Crevier et Évelyne Tremblay ;
- **QUE** puissent s'adjoindre au comité monsieur Mathieu Bouchard et/ou le maire en poste, en fonction des besoins en cours de processus.

115-06-24 Demande de don

Il est proposé par Diane Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'accepter le don suivant :

- Fondation de l'hôpital de Baie-Saint-Paul : Journée de la Fondation — **700 \$**.

Représentations

La mairesse suppléante et les membres du conseil font part de leurs représentations au cours du mois de mai 2024.

Questions de l'assemblée

La période de questions débute à 20 h 40 et se termine à 21 h.

116-06-24 Levée de l'assemblée

Il est proposé par Mario Desmeules et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'assemblée soit levée à 21 h, les points à l'ordre du jour ayant été traités.

Sylvie Bolduc
Mairesse suppléante

Linda Gauthier
Directrice générale et
Greffière-trésorière